

# La Lettre économique

Juin 2021  
#39

**Pour tous les cafés et restaurants qui rouvrent, la Ville vous accompagne avec l'exonération des droits de terrasse (p.1). La Région propose également une aide pour tous ceux qui ont fait des travaux extérieurs ou prévoient d'en faire (p.1). Le Département est là aussi avec l'opération de relance du tourisme dans le 92 (p.2). La crise n'est pas terminée mais profitons du répit apporté par l'été !**

## Cafés et restaurants : déconfinement en 3 étapes On sort les tables en terrasse !

L'ouverture des terrasses le **19 mai**, première étape du déconfinement, était très attendue ! Chaque établissement doit afficher à l'entrée la jauge maximale d'accueil de 50% sur la terrasse et le respect des consignes sanitaires telles que le port du masque, un maximum de 6 personnes à table, aucune consommation debout et le respect du couvre-feu à 21h.

**Consultez le protocole sanitaire pour les secteurs hôtellerie, cafés, restauration :**

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures/protocole-sanitaire>

**Prochaines étapes :** le **mercredi 9 juin** avec un couvre-feu décalé à 23h et l'ouverture des cafés et restaurants en intérieur avec une jauge limitée de 50% et des tablées de 6 personnes maximum. Les consommations et le service au bar restent interdits.

Puis le **mercredi 30 juin** avec la fin du couvre-feu et la réouverture complète des bars, restaurants, restaurants d'hôtels et cafés.

## La Ville vote l'exonération des droits de terrasse pour 2021

Comme en 2020, la Ville a décidé de soutenir ses commerçants en exonérant de leurs droits de voirie les commerces disposant d'emplacements sur le domaine public (étalages, pâtisseries, terrasses) pour l'année 2021.

## Une aide pour aménager sa terrasse avec la Région

La région Île-de-France vient en aide aux restaurateurs et cafetiers qui aménagent leurs terrasses. Cette aide, égale au montant hors taxes des dépenses éligibles à l'aménagement de la terrasse dans la limite de 1000 €, sera ouverte à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2021**. Elle est octroyée sur la base des factures acquittées. Les entreprises multi-établissements peuvent demander une aide pour chaque établissement.

**Infos :**

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/guest/chr/aide-amenagement-terrasses>

## Spécial recrutement

### Embauchez cet été

Si vous recherchez des saisonniers pour cet été, rapprochez-vous du service développement économique qui pourra vous mettre en relation avec des candidats.



### Des aides pour employer un travailleur handicapé

Jusqu'au 30 juin, vous bénéficiez d'une aide jusqu'à 4 000 € si vous embauchez un salarié ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/>

**#1jeune#1solution renforce les aides au recrutement des jeunes : aide à l'emploi des jeunes, alternance, parcours emploi compétences...**

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/je-recrute>  
**Contactez votre agence Pôle Emploi au 01 47 17 86 25.**

## Relance du tourisme Opération "Billet Destination Hauts-de-Seine", pourquoi pas vous ?



La Chambre de Commerce et d'Industrie est partenaire du plan de relance tourisme du Département et plus particulièrement du dispositif "Billet Destination Hauts-de-Seine" qui vient en soutien aux professionnels du secteur, fortement impactés par la crise sanitaire.

Ce dispositif consiste à mettre en jeu **50 000 chèques d'une valeur de 10 €**, destinés aux habitants des Hauts-de-Seine, à utiliser dans les sites culturels et de loisirs, les restaurants et les hôtels implantés dans les Hauts-de-Seine et sélectionnés pour cette opération. Leur utilisation sera possible du 2 juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022. Un site internet dédié et une large communication sont prévus.

Pour cela, il vous suffit de compléter la fiche de candidature, (*en pièce jointe à cette lettre éco*) puis de la retourner par mail à **Céline Galot** : [cgalot@cci-paris-idf.fr](mailto:cgalot@cci-paris-idf.fr) avant le **6 juin 2021**.

## Go Entrepreneurs 2021 Un salon 100% digital pour accélérer vos projets d'entreprise

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise, développer votre réseau, trouver des financements ou booster votre prospection commerciale ? Participez au salon Go Entrepreneurs **mercredi 9 et jeudi 10 juin**.

Rendez-vous incontournable dédié à l'entrepreneuriat, il remplace le Salon des Entrepreneurs dans une version 100 % digitale. Des experts vous conseilleront et répondront à toutes vos questions.

[https://www.cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/actualites/go-entrepreneurs-acceler-projets-entreprise?utm\\_source=newsletter&utm\\_campaign=NL-mai21&utm\\_medium=email](https://www.cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/actualites/go-entrepreneurs-acceler-projets-entreprise?utm_source=newsletter&utm_campaign=NL-mai21&utm_medium=email)



## Infos pratiques

### Soldes d'été

Les soldes d'été auront finalement lieu du **30 juin au 27 juillet**. Le Gouvernement a tranché entre la demande des petits commerçants pour un report et celle des grandes enseignes pour le maintien de la date initiale le 23 juin.

### Quinzaine commerciale

Du **samedi 12 au dimanche 27 juin**, les journées commerciales vont animer les rues de Bois-Colombes avec déballage et braderie chez les commerçants participants. Possibilité d'ouvrir les dimanches de juin. Renseignez-vous auprès du service développement économique.



VISIO

### Des webinaires en direct ou en replay

Le déconfinement ne sonne pas la fin des visio... bien au contraire !

**Avec la CCI :**

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/webinars>

**Avec la CMA :**

<https://www.cma-idf.fr/fr/appui-aux-entreprises/nos-webinaires.html>

**Avec la BPI :**

<https://bpifrance-creation.fr/webinaires>

### Service développement économique et emploi

**Hôtel de ville**

**15, rue Charles-Duflos**

**92270 Bois-Colombes**

**Tél. : 01 41 19 83 11**

[economie@bois-colombes.com](mailto:economie@bois-colombes.com)